Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20240923-PV135-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES
SERVICE APPLICATIONS FINANCIERES ET EXECUTION BUDGETAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU **23 SEPTEMBRE 2024**

P.V. n° 135
Dossier n° 2

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la sortie de biens de l'actif,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité

- De m'autoriser à vendre ou transférer les biens dont le détail figure à l'annexe 1.
  La recette correspondante sera inscrite au budget du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne au chapitre 77 – article 775 « produits de cession des immobilisations » ;
- De prendre acte du matériel détruit dont le détail figure en annexe 2 ;
- De m'autoriser à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU